

# FRANCK, GALLAND EQUITY FUND

## Franck, Galland Equity Fund – Global Select (CHF)

**Un fonds de placement de droit suisse  
à segments multiples  
de la catégorie « fonds en valeurs mobilières »**

Prospectus simplifié  
Décembre 2006

La direction de Franck, Galland Equity Fund n'a pas requis d'autorisation de distribuer les parts de ce Fonds dans d'autres pays que la Suisse.

Direction:  
SIF Swiss Investment Funds SA  
Quai du Seujet 26  
1211 Genève 2  
Tél. +41 (0)22 918 73 88  
Fax +41 (0)22 918 73 89  
e-mail: [info@swiss-if.ch](mailto:info@swiss-if.ch)  
[www.swiss-if.ch](http://www.swiss-if.ch)

Banque dépositaire:  
Franck, Galland & Cie SA  
1, Rue Rodolphe Toepffer  
Case postale 3254  
1211 Genève 3  
Tél. +41 58 310 40 00  
Fax +41 58 310 44 50  
[www.franckgalland.com](http://www.franckgalland.com)

Ce prospectus simplifié contient un résumé des informations essentielles sur le fonds. Les aspects juridiques et économiques sont régis à titre exhaustif dans le prospectus détaillé y compris dans le règlement du fonds. Ceux-ci régissent entre autres les droits de l'investisseur, les droits et devoirs de la direction du fonds et de la banque dépositaire, ainsi que la politique de placement du fonds. Il est recommandé à l'investisseur de consulter le prospectus détaillé avec règlement du fonds intégré. Les rapports annuels et semestriels renseignent sur les comptes de fortune et de résultats. Ces documents peuvent être demandés sans frais à la direction du fonds, à la banque dépositaire ainsi qu'à tous les distributeurs. Seule la version française fait foi.

## TABLE DES MATIERES

### 1. INFORMATIONS SUR LES PLACEMENTS

- 1.1. *Objectif de placement*
- 1.2. *Stratégie de placement*
- 1.3. *Profil de risque du fonds de placement*
- 1.4. *Performance des parts du fonds*
- 1.5. *Profil de l'investisseur classique*
- 1.6. *Politique de distribution des bénéfices*
- 1.7. *Classes de parts*

### 2. INFORMATIONS ECONOMIQUES

- 2.1. *Commissions et frais*  
*Commissions et frais directement à la charge de l'investisseur lors de l'achat et du rachat de parts*  
*Commissions et frais perçus au fur et à mesure sur la fortune du fonds*  
*Total Expense Ratio (TER) (sans frais de transaction sur titres)*  
*Portfolio Turnover Rate (PTR) selon norme de l'UE*
- 2.2. *Conventions de partage des taxes et avantages pécuniaires*  
*(soft commissions)*
- 2.3. *Fiscalité (fonds)*
- 2.4. *Fiscalité (investisseurs dont le domicile fiscal est en Suisse)*
- 2.5. *Fiscalité (investisseurs dont le domicile fiscal est à l'étranger)*

### 3. INFORMATIONS RELATIVES AU NEGOCE

- 3.1. *Publication des prix du fonds*
- 3.2. *Mode d'acquisition et de rachat de parts*
- 3.3. *Présentation succincte du fonds de placement*

## 1. INFORMATIONS SUR LES PLACEMENTS

### 1.1. Objectif de placement :

Pour le segment Franck, Galland Equity Fund – Global Select (CHF)

L'objectif de placement de ce segment consiste à générer un gain en capital à long terme en investissant en actions et autres titres de participation, sans restriction de pays, de monnaie ou de secteur économique tout en veillant à une saine répartition des risques dans chacun de ces domaines.

### 1.2. Stratégie de placement

Pour le segment Franck, Galland Equity Fund – Global Select (CHF)

La direction du fonds investit la fortune du fonds en appliquant le principe de la diversification dans des actions ou titres de participation de sociétés sises ou ayant une activité prépondérante dans un pays membre de l'OCDE. Etant donné que la valeur nette d'inventaire est calculée en Franc suisse, une couverture de change, partielle ou totale, des devises autres que celle utilisée comme devise de référence du segment, peut être effectuée. La devise de référence n'est pas identique aux devises des placements.

Pour mettre en œuvre sa politique de placement, la direction du fonds peut faire usage d'instruments financiers dérivés standardisés ou non standardisés («sur mesure»). Elle peut conclure des affaires en bourse, sur un autre marché réglementé, ouvert au public, ou directement avec une banque ou un établissement financier en tant que contrepartie spécialisée dans ces genres d'affaires (affaires OTC).

L'utilisation de tels instruments ne doit pas exercer d'effet de levier sur la fortune du fonds, même en présence de circonstances exceptionnelles du marché, ni correspondre à une vente à découvert.

Il ne peut être effectué de ventes à découvert pour le compte des segments du fonds.

### 1.3. Profil de risque du fonds de placement

Le prospectus détaillé contient des informations plus étendues sur les risques énumérés ici.

Les risques essentiels pour le segment Franck, Galland Equity Fund – Global Select (CHF) résident dans le fait que la valeur des investissements peut aussi bien monter que tomber, l'investisseur peut le cas échéant retirer moins que ce qu'il a engagé financièrement.

Pour le segment Franck, Galland Equity Fund – Global Select (CHF), la valeur des placements se réfère à celle régnant sur le marché. En fonction de l'évolution boursière générale et des titres figurant dans le portefeuille du fonds, la valeur d'inventaire peut faire l'objet de fluctuations considérables. Il ne peut être exclu que la valeur tombe pour une période de temps prolongée. Il n'est pas garanti que l'investisseur réalise un revenu défini et qu'il puisse restituer ses parts à un prix déterminé à la direction du fonds.

### 1.4. Performance des parts du fonds

La performance réalisée par le passé ne peut servir de référence à l'évolution de la valeur des parts du fonds. Cette évolution

dépend du marché et de l'efficacité du gestionnaire du fonds dans sa mise en œuvre de la politique de placement.

Rendement moyen annuel

pour le segment

Franck, Galland Equity Fund – Global Select (CHF) n/a

### 1.5. Profil de l'investisseur classique

Pour le segment Franck, Galland Equity Fund – Global Select (CHF) : le fonds se prête aux investisseurs avec un horizon de placement à long terme, recherchant en premier lieu une croissance du capital investi. Les investisseurs peuvent admettre des fluctuations plus fortes et un recul de plus longue durée de la valeur d'inventaire des parts du fonds. Les risques principaux d'un placement en action leur sont connus.

### 1.6. Politique de distribution des bénéfices

Le revenu net des segments du Fonds est distribué annuellement au 31 décembre en Franc suisse pour le segment Franck, Galland Equity Fund – Global Select (CHF).

### 1.7. Classes de parts

Il n'existe qu'une classe de parts.

## 2. INFORMATIONS ECONOMIQUES

### 2.1. Commissions et frais

Commissions et frais directement à la charge de l'investisseur lors de l'achat et du rachat de parts 2007

Commission d'émission maximale 2%  
Commission de rachat 0%

Commissions et frais perçus au fur et à mesure sur la fortune du fonds 2007

Pour le segment Franck, Galland Equity Fund – Global Select (CHF):

Commission de gestion de la direction du fonds, ensemble au maximum 1.50%

- Direction du fonds, au maximum 0.25%  
- Asset Management, au maximum 1.25%  
- Commercialisation du fonds, au maximum 0.75%

Performance Fee 2007  
aucune

Commission de la banque dépositaire 2007  
0.20%

Frais supplémentaires débités selon leur montant effectif 2007  
n/a

Total Expense Ratio (TER) (sans frais de transaction sur titres) 2007  
n/a

Portfolio Turnover Rate (PTR) selon norme de l'UE 2007  
n/a

## 2.2. Conventions de partage des taxes et avantages pécuniaires (soft commissions)

Il n'existe pas de conventions de partage des taxes.

La direction du fonds n'a pas conclu de conventions concernant des rétrocessions sous forme de « soft Commissions ».

## 2.3. Fiscalité (fonds)

Le fonds ne possède pas de personnalité juridique en Suisse. Il n'est soumis ni à un impôt sur le bénéfice, ni à un impôt sur le capital.

L'impôt anticipé fédéral déduit dans le fonds de placement sur les revenus suisses est demandé intégralement en remboursement par la direction du fonds.

Les revenus et gains en capital étrangers peuvent être soumis aux déductions d'impôt à la source du pays de placement. Ces impôts sont demandés en remboursement dans la mesure du possible par la direction du fonds en s'appuyant sur les conventions de double imposition ou les conventions correspondantes en faveur des investisseurs domiciliés en Suisse.

## 2.4. Fiscalité (investisseurs dont le domicile fiscal est en Suisse)

Les distributions de revenus à des investisseurs domiciliés en Suisse sont soumises à l'impôt anticipé fédéral (impôt à la source) de 35 %. D'éventuels gains en capital distribués par coupon séparé ne sont pas soumis à l'impôt anticipé. Les investisseurs domiciliés en Suisse peuvent demander le remboursement de l'impôt anticipé déduit dans la déclaration fiscale ou par une demande séparée d'imputation.

## 2.5. Fiscalité (investisseurs dont le domicile fiscal à l'étranger)

Les distributions de revenus à des investisseurs domiciliés à l'étranger se font sans déduction de l'impôt anticipé suisse. Pour cela, il doit exister la confirmation d'une banque que les parts en question se trouvent auprès d'elle dans le dépôt d'un investisseur domicilié à l'étranger et que les revenus sont crédités sur son compte (déclaration bancaire, resp. affidavit).

Les revenus distribués et/ou les intérêts réalisés lors de la vente ou de la restitution des parts ne sont pas soumis en Suisse à la fiscalité de l'épargne de l'UE.

Les autres conséquences fiscales pour l'investisseur en cas de détention, d'achat ou de vente de parts de fonds se réfèrent aux dispositions fiscales en vigueur dans le pays de domicile de l'investisseur.

## **3. INFORMATIONS RELATIVES AU NEGOCE**

### 3.1. Publications des prix du fonds

La valeur nette d'inventaire par part est publiée chaque jour dans le Temps et le 24Heures. D'autres publications ont lieu dans Bloomberg, Reuters, Telekurs ainsi que par la SWX Swiss Exchange [www.swx.com/tif](http://www.swx.com/tif) et sous [www.swiss-f.ch](http://www.swiss-f.ch)

### 3.2. Mode d'acquisition et de rachat de parts

Les souscriptions et les rachats de parts sont réceptionnés à chaque jour ouvrable bancaire à la valeur nette d'inventaire.

Les demandes de souscription et de rachat entrées au plus tard jusqu'à 12 heures (heure à Genève) d'un jour ouvrable bancaire

(jour de passation de l'ordre) auprès de la banque dépositaire sont traitées le jour ouvrable bancaire suivant (jour d'évaluation) sur la base de la valeur d'inventaire calculée ce jour-là (Forward Pricing).

La valeur d'inventaire prise pour le décompte n'est donc pas encore connue au moment de la passation d'ordre.

L'investisseur peut demander de passer sans frais d'un segment à un autre.

### 3.3. Présentation succincte du fonds de placement

Date de fondation du segment du fonds : 29 décembre 2006

Exercice comptable : 01 janv. – 31 déc.

Numéro de valeur et ISIN  
– pour le segment  
2879132 (ISIN CH0028791322)

Durée du fonds :  
Le segment est constitué pour une durée indéterminée

Promoteur:  
**Banque Franck, Galland & Cie SA, Genève**

Direction du fonds :  
**SIF Swiss Investment Funds SA**  
26 quai du Seujet, 1211 Genève 2

Gérant du fonds :  
**Banque Franck, Galland & Cie SA**  
1, Rue Rodolphe Toepffer, Case postale 3254  
1211 Genève 3

Banque dépositaire :  
**Banque Franck, Galland & Cie SA**  
1, Rue Rodolphe Toepffer, Case postale 3254  
1211 Genève 3

Organe de révision pour le fonds et la direction :  
**PriceWaterhouseCoopers, Genève**

Organe de révision pour la banque dépositaire :  
**Ernst & Young S.A., Genève**

Autorité de surveillance:  
**Commission fédérale des banques, Berne**

Points de contact :  
**Banque Franck, Galland & Cie SA**  
1, Rue Rodolphe Toepffer, Case postale 3254  
1211 Genève 3

**SIF Swiss Investment Funds SA**  
26 quai du Seujet, 1211 Genève 2